

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
6 avril 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 31 mars 2005, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente  
de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les travaux de l'atelier organisé à l'intention des membres nouvellement élus et actuels du Conseil de sécurité, qui s'est tenu les 9 et 10 décembre 2004 au Dolce Tarrytown House (New York). La version finale du rapport a été établie à la lumière des observations émanant des participants, et le rapport final a été élaboré conformément à la Règle de Chatham House, sous la pleine et entière responsabilité de la Mission permanente de la Finlande.

Compte tenu de la très grande satisfaction manifestée par les participants, le Gouvernement finlandais est fermement décidé à organiser cet atelier chaque année. Il espère que ce rapport contribuera non seulement à familiariser les membres nouvellement élus aux méthodes de travail et à la procédure du Conseil de sécurité, mais encore à permettre à l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies de mieux saisir la complexité des travaux du Conseil.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte du rapport ci-joint comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente de la Finlande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Kirsti **Lintonen**



**Annexe à la lettre datée du 31 mars 2005, adressée  
au Président du Conseil de sécurité  
par la Représentante permanente de la Finlande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**« Devenir pleinement opérationnel » : deuxième atelier  
annuel à l'intention des membres nouvellement élus  
du Conseil de sécurité**

**9 et 10 décembre 2004  
Dolce Tarrytown House  
Tarrytown, New York**

Le Gouvernement finlandais, en coopération avec le Center on International Organization de l'Université Columbia, la Division des affaires du Conseil de sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, a organisé les 9 et 10 décembre 2004 le deuxième atelier annuel à l'intention des membres nouvellement élus du Conseil de sécurité.

Cet atelier visait à familiariser les membres nouvellement élus aux pratiques, à la procédure et aux méthodes de travail du Conseil, afin qu'ils puissent être directement opérationnels dès leur entrée au Conseil, le 1<sup>er</sup> janvier 2005. L'objectif était aussi d'offrir aux membres du Conseil une occasion de réfléchir à leurs travaux dans un cadre informel. Cet atelier était destiné à compléter la réunion d'information annuelle de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, portant sur certains aspects des travaux du Conseil, qui s'était tenue au début de la même semaine.

À l'ouverture de l'atelier, S. E. Jan Eliasson, Ambassadeur de Suède auprès des États-Unis d'Amérique et futur président de la soixantième session de l'Assemblée générale, a prononcé des observations informelles, qui ont été suivies d'un échange de vues sur les moyens de promouvoir la réforme et le renouveau de l'ONU durant cette année critique dans l'existence de l'Organisation. La journée du 10 décembre a été consacrée à un programme organisé en cinq sessions d'étude, et les participants ont entendu à l'occasion du déjeuner les observations de S. E. John C. Danforth, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les thèmes des cinq sessions étaient les suivants :

- I. Évolution des rôles et des méthodes de travail
- II. Comités et groupes de travail du Conseil de sécurité
- III. Gérer le volume de travail croissant : la coordination au sein des missions permanentes et entre elles
- IV. Appel à la participation de sources variées et diffusion efficace de l'information
- V. Questions et problèmes restant à régler

## **Première session**

### **Évolution des rôles et des méthodes de travail**

#### *Animateur :*

S. E. Emyr Jones Parry, Ambassadeur  
Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

#### *Commentateurs :*

S. E. Abdallah Baali, Ambassadeur  
Représentant permanent de l'Algérie

Michal von Ungern-Sternberg, Ministre  
Allemagne

En ouvrant la session, l'animateur a fait observer que les méthodes de travail du Conseil avaient évolué de manière encourageante au cours des années écoulées. Il subsistait néanmoins de regrettables tendances à agir avec raideur, en lisant des déclarations préparées à l'avance et en répétant ce qui avait déjà été dit. Si le Conseil a pris soin de ne pas assumer les responsabilités d'autres organes de l'ONU, les débats thématiques consacrés aux questions essentielles liées à la paix et à la sécurité avaient leur importance. S'agissant des négociations relatives aux résolutions, l'animateur a constaté le déclin du rôle des représentants permanents, dont la fonction à cet égard était largement assumée par les experts.

Les commentateurs ont fait écho aux préoccupations concernant le trop grand nombre de déclarations répétitives et formelles qui étaient faites dans le cadre des débats. Ils ont souligné la nécessité de la coopération entre les 10 membres élus du Conseil de sécurité, bien que leurs avis divergent au sujet de la pertinence des réunions informelles de ces 10 membres, l'un d'eux étant partisan d'une organisation plus régulière de leurs réunions, sous une présidence tournante. Soulignant qu'il existait des formes positives et négatives de transparence, un commentateur a appelé à recourir plus souvent aux comités de rédaction composés d'États Membres ne siégeant pas actuellement au Conseil. Il a également préconisé vivement une évaluation annuelle des travaux du Conseil, qui serait réalisée avec l'aide d'experts et pourrait être organisée par un groupe indépendant.

Au cours du débat qui s'est ensuivi, une attention considérable a été prêtée à la place des débats thématiques dans les travaux du Conseil. Les participants ont examiné une série d'améliorations concernant les méthodes de travail, y compris les questions liées à la transparence, à l'efficacité, aux relations avec les autres organes principaux et au rôle des 10 membres élus. Les fonctions législatives du Conseil ont également été abordées.

#### **Débats thématiques et résolutions**

Les participants se sont largement accordés à reconnaître que les questions thématiques étaient devenues un élément commun des travaux du Comité. Ils ont toutefois jugé regrettable la prolifération de tels débats et le vaste éventail de questions qui y étaient examinées. Tout en soulignant qu'il conviendrait de veiller à ne pas empiéter sur les mandats de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, un orateur a fait valoir que la tendance du Conseil de sécurité à traiter des

questions thématiques reflétait, pour une part, les défaillances des autres organes principaux. En outre, le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement créé par le Secrétaire général avait souligné la nécessité d'une conception plus large et générale de la sécurité collective et l'essentiel des thèmes traités par le Conseil s'inscrivaient tout à fait dans le cadre de son mandat en matière de paix et de sécurité. On a notamment évoqué au titre des débats productifs ceux consacrés à la protection des civils durant les conflits armés, à l'état de droit et à la justice transitionnelle et à la prévention des conflits en Afrique.

Un autre orateur a toutefois estimé qu'il semblait parfois que les débats thématiques étaient utilisés à des fins nationales tout autant qu'aux fins intéressant le Conseil. Ces dernières années, on en était venu à attendre de chaque présidence mensuelle qu'elle mette en lumière un thème particulier. Si cette tendance pouvait certainement se comprendre, étant donnée la rareté avec laquelle les membres exerçaient cette fonction, plusieurs participants ont souligné que la réussite de telle ou telle présidence ne devrait et ne serait pas jugée en fonction de l'importance qu'elle aurait attachée ou non au débat public sur un thème d'actualité. Deux suggestions ont été faites à cet égard, l'une tendant à la tenue d'un débat informel entre les membres du Conseil dans son ensemble sur la manière d'organiser les débats thématiques de manière plus productive, et l'autre à ce que les nouveaux membres décident dès que possible de privilégier ou non une question thématique et, le cas échéant, choisissent cette question.

Plusieurs intervenants ont remis en question l'organisation et le suivi des débats thématiques. Certains ont estimé que ces débats étaient généralement trop vagues et trop abstraits, d'autres ont demandé que l'on s'intéresse à la manière de promouvoir une plus grande interaction entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et, dans certains cas, les organismes et programmes de l'ONU, s'agissant de certaines questions thématiques ayant des incidences majeures. Cela semblait particulièrement utile dans les cas où d'autres devraient participer à l'application de résolutions thématiques de grande portée. Des participants ont souligné qu'il importait de parvenir dans chaque cas à un résultat concret, sous forme d'une décision du Conseil. Un intervenant a toutefois fait valoir que les débats eux-mêmes s'étaient parfois avérés très utiles, et a cité l'exemple du débat sur les femmes, la paix et la sécurité. Tous les participants sont néanmoins convenus qu'un tel suivi devrait être beaucoup plus rigoureux, et plusieurs ont fait observer que la mise en œuvre de ces résolutions et déclarations du Président tendait à être sporadique et insuffisante. On a suggéré que cette question pourrait être un thème approprié pour l'examen annuel préconisé antérieurement.

### **Transparence**

Le Conseil de sécurité, de l'avis de plusieurs participants, avait pris un certain nombre de mesures en faveur d'une transparence accrue, bien que d'autres encore puissent être prises à l'avenir. Ces dernières années, les séances d'information et les débats publics avaient été plus fréquents, notamment les séances consacrées aux armes de destruction massive [résolution 1540 (2004)] et au contre-terrorisme [résolution 1566 (2004)] en 2004. Certains participants considéraient toutefois que ces séances publiques se tenaient généralement vers la fin du processus de décision et avaient peu d'incidences sur l'élaboration des projets de résolution. En outre, les débats informels essentiels entre les membres permanents continuaient d'exclure les 10 membres élus du Conseil. On a fait valoir qu'informer l'ensemble des membres

de l'ONU des travaux du Conseil devrait être considéré comme une obligation plutôt qu'une formalité, surtout lorsque le Conseil examinait des questions intéressant tous les États Membres. Un participant a opposé que la transparence n'était pas toujours une bonne chose. La négociation de textes particulièrement sensibles, comme l'avaient été les résolutions 1483 (2003) et 1546 (2004) concernant l'Iraq, exigeait des consultations officieuses entre les membres du Conseil. Il s'agissait de préserver l'équilibre entre transparence et productivité.

### **Efficacité**

Compte tenu de la diversité croissante des questions inscrites à son ordre du jour, le Conseil avait adopté de nouvelles méthodes de travail conçues pour renforcer son efficacité. Les participants ont notamment mis en avant le recours plus grand aux groupes d'experts et aux organes subsidiaires, l'intensification de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales (comme l'Union africaine pour le Darfour et la CARICOM et l'OEA pour Haïti), les missions du Conseil dans les régions déchirées par les conflits, la tenue occasionnelle de réunions ministérielles ou au sommet, les consultations continues avec les pays fournissant des contingents et avec les ONG selon la formule Arria, et les débats informels entre les membres du Conseil à l'occasion des déjeuners mensuels avec le Secrétaire général et des retraites et ateliers comme celui-ci. Au bout du compte, ces innovations avaient eu pour effet de diversifier davantage les vues, les informations et les analyses proposées aux membres du Conseil durant leurs débats.

### **Rôle législatif du Conseil**

Selon plusieurs participants, le Conseil de sécurité avait joué un rôle quelque peu législatif dans un certain nombre de cas, tels les résolutions 1373 (2001) et 1540 (2004). Certains avaient le sentiment qu'il fallait s'y attendre étant donné l'étendue des responsabilités du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales; d'autres ont souligné que ce rôle ne devait être assumé qu'avec une grande prudence et seulement dans des circonstances exceptionnelles. La charge qui pesait en pareil cas sur l'ensemble des États Membres de l'ONU du point de vue de l'application des règles était un argument en faveur de l'ouverture de contacts bien au-delà du Conseil lorsque l'on envisageait et que l'on élaborait de telles mesures.

## **Deuxième session**

### **Comités et groupes de travail du Conseil de sécurité**

#### *Animateur :*

S. E. Ronaldo Mota Sardenberg, Ambassadeur  
Représentant permanent du Brésil

#### *Commentateurs :*

S. E. Alexander Konuzin, Ambassadeur  
Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie

S. E. Gheorghe Dumitru, Ambassadeur  
Représentant permanent adjoint de la Roumanie

En ouvrant la session, l'animateur a fait observer que les travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité pouvaient avoir des incidences de vaste portée. L'importance des comités des sanctions, par exemple, avait été intensifiée par le recours accru, depuis la fin de la guerre froide, à ces instruments fondés sur l'article 41. Du point de vue de l'animateur, il était de plus en plus nécessaire de disposer de meilleurs moyens de mesurer à la fois l'efficacité des sanctions et leurs conséquences sur le plan humanitaire. Depuis sa création en 2000, le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les sanctions revoyait les méthodes de travail des comités des sanctions, telles que les procédures d'inscription sur les listes et de radiation de ces listes ou les dérogations, dans un effort visant à élaborer une série de recommandations à l'intention du Conseil. Jusqu'à présent, il avait été difficile de trouver un accord à ce sujet, mais les efforts se poursuivaient.

Les commentateurs se sont intéressés aux travaux des divers comités et groupes de travail s'occupant du contre-terrorisme et des armes de destruction massive, domaines visiblement marqués par le développement institutionnel et les innovations au cours des quelques années écoulées. Un autre participant a apporté des précisions concernant les travaux du Groupe de travail sur les sanctions.

### **Organes chargés de la lutte contre le terrorisme**

Créé par la résolution 1373 (2001) en septembre 2001, le Comité contre le terrorisme (CCT) était le plus élaboré de ces organes subsidiaires. Grâce à la création récente de la Direction du Comité contre le terrorisme, les capacités techniques et en matière d'analyse dont disposait l'ONU pour aider les États à mettre en œuvre les dispositions de la résolution 1373 (2001) avaient été considérablement renforcées. La Direction devait s'occuper des aspects techniques des travaux du CCT, lequel s'attacherait à la stratégie et à l'information. Conformément à la résolution 1566 (2004), les premières visites effectuées par le CCT dans les États Membres pour déterminer comment renforcer leurs capacités devaient être organisées prochainement, de même qu'une autre réunion avec les organisations régionales et sous-régionales, devant avoir lieu à Almaty début 2005. En application de la même résolution, le CCT élaborerait des pratiques optimales afin d'aider les États à mettre en œuvre les dispositions de la résolution 1373 (2001) relatives au financement du terrorisme. En outre, comme l'avait instamment demandé le Groupe de personnalités de haut niveau, le CCT devrait accorder un regain d'intérêt à la question de savoir comment traiter les pays qui étaient systématiquement en infraction avec les dispositions de la résolution 1373 (2001).

Le Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004), relative à la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, commencerait bientôt ses travaux, privilégiant les individus, groupes et entités participant ou associés à des activités terroristes autres que celles d'Al-Qaida et des Taliban. Le Groupe énoncerait des recommandations sur des mesures concrètes visant à traduire en justice les auteurs d'infractions, à geler leurs avoirs financiers, à empêcher leur mouvement dans les États Membres et à empêcher aussi qu'il leur soit fourni quelque type d'armes et de matériel connexe que ce soit. Il étudierait par ailleurs la possibilité de créer un fonds international d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme.

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

avait acquis une expérience considérable et précieuse. Comme l'avait reconnu le Groupe de personnalités de haut niveau, les enseignements retirés des défis auxquels faisait face le Comité dans ses efforts pour compiler et tenir à jour des listes précises pourraient être assez utiles à d'autres initiatives similaires engagées aujourd'hui et dans l'avenir. À cette fin, la valeur d'une étroite coopération et du partage des informations entre le Comité créé par la résolution 1267 (1999), le Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004) et le CCT a été soulignée.

#### **Mise en train des travaux du Comité 1540**

L'un des commentateurs a comparé les obstacles rencontrés dans la mise en train des travaux du Comité 1540, chargé de faire rapport sur l'application de la résolution 1540 (2004) concernant la prévention de la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, aux difficultés qu'aurait un avion à décoller avec une cargaison très lourde et fragile. Plusieurs semaines avaient été nécessaires pour que se dégage un accord sur les directives relatives à la conduite des travaux du Comité, à l'élaboration de ses rapports et au recrutement d'experts. Il était toutefois réjouissant de constater que le Comité avait maintenant pris son essor et était prêt à poursuivre ses travaux de fond, même si des troubles se profilaient sans doute à l'horizon. L'on pouvait espérer que des résultats concrets seraient obtenus en 2005, car l'objectif consistant à empêcher que des groupes terroristes ou d'autres groupes armés se procurent des armes de destruction massive revêtait une importance capitale au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

#### **Groupe de travail sur les sanctions**

Il a été fait état des questions difficiles et épineuses que le Groupe de travail sur les sanctions a lui aussi dû traiter, concernant notamment la durée de l'application des sanctions, les conditions de leur levée et la manière d'aborder la question des populations touchées par les sanctions. La nature du rapport que le Conseil devait soumettre s'était également avérée controversée. Il avait finalement été décidé de suivre une approche descriptive plutôt que normative. Cette solution s'était imposée d'elle-même étant donné que nombre des recommandations figurant dans le rapport avaient déjà été intégrées dans les travaux du Conseil, en conséquence des processus d'Interlaken et de Bonn-Berlin. Les participants ont reconnu qu'une multitude d'autres questions connexes pourraient être utilement examinées par le Groupe.

#### **Relations entre le Conseil et ses organes subsidiaires**

Au cours du débat qui a suivi, les participants ont exprimé un certain nombre de préoccupations quant à la productivité des 18 organes subsidiaires et à leurs relations avec le Conseil. D'une part, plusieurs orateurs ont insisté sur le fait que les comités et les groupes de travail représentaient pour les membres nouvellement élus à la fois des possibilités et des contraintes, la plupart d'entre eux étant présidés par des membres élus. D'autre part, étant donné que les comités et les groupes fonctionnaient par consensus, les avancées pouvaient parfois être difficiles. Peut-être en raison de cette pratique, les organes subsidiaires étaient à l'origine de questions controversées et lourdes de conséquences au moment de faire rapport au Conseil. De la même manière, lorsque le Conseil créait un nouveau groupe et en définissait le mandat, il tendait à faire peu de cas de la manière dont ses travaux se

déroulaient. Comme l'a fait valoir un participant, les organes subsidiaires finissaient souvent par devenir les « orphelins » du Conseil. Un autre participant s'est interrogé sur la sagesse pour le Conseil de déléguer autant d'autorité visiblement politique à des groupes d'experts.

Les participants ne se sont pas entendus à l'unanimité sur ces questions. Partisan du système actuel, l'un d'eux a déclaré ne guère voir la nécessité de la présentation de rapports plus détaillés au Conseil dans son ensemble, étant donné que les 15 mêmes membres siégeaient aux deux niveaux. Il a rappelé que les débats du Comité 661 chargé des sanctions contre l'Iraq se tenaient généralement au niveau des représentants permanents. Le mécanisme subsidiaire, à son avis, devrait avoir un caractère technique et être relativement autonome. Un autre participant a répondu en faisant observer que les distinctions entre le Conseil et ses organes subsidiaires étaient difficiles à saisir, du fait qu'il ne devrait pas exister de délimitations entre eux.

### **De la procédure au fond**

Plusieurs orateurs se sont dits frustrés par la tendance des comités et des groupes de travail à s'attarder sur des questions de procédure, ne conservant que peu de temps ou d'énergie pour les questions de fond importantes. Pour illustrer cet aspect, un intervenant a fait part de ses observations au sujet de deux priorités qui ne sont pas convenablement traitées – à savoir le contrôle des opérations de maintien de la paix et le contre-terrorisme : au vu de la multiplication des opérations de maintien de la paix et de leur complexité croissante, des défis liés aux actions menées avec les organisations régionales et sous-régionales, des difficultés rencontrées dans la formation et le comportement de certains soldats de la paix et de la nécessité d'intégrer le maintien de la paix et les efforts de consolidation de la paix au lendemain des conflits, il se demandait qui assurait le contrôle stratégique des dizaines d'opérations mandatées par le Conseil et si le Groupe de travail concerné s'était jamais penché sur ces questions, avec le Département des opérations de maintien de la paix ou seul. En ce qui concernait le contre-terrorisme, le Conseil avait créé quatre organes subsidiaires insuffisamment coordonnés et qui semblaient se préoccuper davantage de la procédure que du fond. Un autre participant a noté que les membres dans leur ensemble s'inquiétaient de ce que le Conseil fournisse aux myriades de rapports qui étaient maintenant demandés aux États Membres sur des questions telles que le contre-terrorisme, des réponses qui laissaient à désirer quant au fond. Si cette tendance se poursuivait, la qualité des rapports présentés au Conseil risquait de se détériorer.

Malgré ces préoccupations, un certain nombre d'intervenants ont souligné l'importance de l'action des organes subsidiaires, qui suscitait généralement peu d'attention et d'intérêt. Les organes subsidiaires devraient accomplir leur tâche avec la plus grande transparence possible et tenir l'ensemble de leurs membres informés de leurs activités. Parce que cette action avait son importance et que les organes étaient habituellement présidés par des membres élus, c'était là que les nouveaux membres pouvaient le plus facilement faire une différence.

### **Troisième session**

## **Gérer le volume de travail croissant : la coordination au sein des missions permanentes et entre elles**

#### *Animateur :*

S. E. Juan Antonio Yáñez-Barnuevo, Ambassadeur  
Représentant permanent de l'Espagne

#### *Commentateurs :*

S. E. Joël W. Adechi, Ambassadeur  
Représentant permanent du Bénin

S. E. Lauro L. Baja, Ambassadeur  
Représentant permanent des Philippines

L'animateur a fait observer que, depuis le début des années 90, le Conseil de sécurité avait dû faire face à une charge de travail accrue et plus délicate. Il devait donc améliorer ses méthodes de travail, qui, dans le cas de la négociation de résolutions, seraient favorisées par un retour aux pratiques du passé. L'animateur a rappelé qu'au début des années 90, les négociations concernant des résolutions avaient en grande partie été menées sous la direction du Président dans le cadre de consultations officieuses. Le Président avait à son tour encouragé la participation de tous les membres du Conseil, y compris les 10 membres élus, au processus de négociation. Pourtant, les États Membres qui présentaient un projet de texte tendaient aujourd'hui à mener les négociations qui s'ensuivaient, réduisant ainsi le rôle du Président à cet égard. En outre, les États auteurs d'un projet de résolution avaient tendance à conférer essentiellement avec les États susceptibles d'y opposer leur veto, donnant moins de voix au chapitre aux 10 membres élus.

L'un des commentateurs était d'avis qu'en raison de la multiplicité des questions examinées par le Conseil, les membres nouvellement élus devraient se concentrer sur quelques questions présentant un intérêt particulier et sur celles qui étaient le plus liées à leur région, où leur valeur ajoutée serait ainsi portée à son maximum. Si le Conseil s'était davantage efforcé d'expliquer ses décisions aux autres organes intergouvernementaux, la complexité de nombreux conflits actuels n'en exigeait pas moins une interaction accrue avec les autres organes principaux et avec l'ensemble des membres de l'ONU. Tout en comprenant l'appel à la limitation du nombre d'orateurs inscrits sur les listes, l'intervenant a rappelé aux participants qu'il serait difficile de coordonner la liste des orateurs et celle des questions étant donné que les délégations avaient en général reçu de leurs capitales des instructions et des textes préparés à l'avance traitant d'un grand nombre de questions dont le Conseil était saisi.

L'autre commentateur a rappelé qu'un certain nombre d'idées intéressantes concernant la gestion efficace de la charge de travail avaient été avancées lors de l'atelier de 2004. Comme toujours, cependant, le problème était de passer à l'œuvre. Deux tiers des questions inscrites à l'ordre du jour ayant un caractère endogène et routinier, il conviendrait de s'employer à limiter les déclarations relatives aux rapports du Secrétaire général, aux mandats en cours et aux questions qui faisaient déjà l'objet d'un consensus. Le Président pouvait beaucoup contribuer à la définition et à la gestion de l'ordre du jour, mais le commentateur a mis en garde contre le fait que les réunions officielles pourraient devenir très laborieuses si le nombre de membres du Conseil passait à 24, comme le recommandait le Groupe de

personnalités de haut niveau. Dans un cas comme dans l'autre, il se rangeait à l'avis des partisans d'un rôle accru des coordonnateurs politiques, question examinée en profondeur lors de l'atelier précédent.

Du point de vue du même commentateur, le Conseil donnait l'image d'un organe politique fait de cercles d'influence concentriques, les cinq pays membres permanents et le membre permanent se trouvant dans le cercle intérieur. Les membres permanents semblaient être les auteurs de la plupart des projets de texte, et avaient tendance à organiser des débats d'information avec certains membres, qui précédaient souvent les consultations à caractère informatif (les consultations informelles). La position prédominante des cinq membres permanents était renforcée, de l'avis du commentateur, par l'absence d'une mémoire institutionnelle formelle au Conseil. Le Secrétariat était très utile sur le plan de la logistique, mais ne pouvait révéler ce qui s'était passé durant des séances informelles antérieures. Les cinq membres permanents jouaient eux aussi un rôle utile à certains égards mais pouvaient difficilement être considérés comme des sources d'information indépendantes sur les précédents. Un débat sur chacun de ces points a suivi.

### **Négociations concernant les textes**

Pour ce qui est de savoir si le Président devrait systématiquement conduire les négociations concernant les textes, un participant a attiré l'attention sur le fait que cela s'avérerait incommode et hasardeux. Les décisions en faveur du consensus, de la majorité ou du compromis devraient être prises par l'auteur ou les auteurs de la résolution en question. D'une manière générale, le Président devrait organiser les travaux du Conseil, pas en imposer la teneur. En outre, en raison de l'ordre du jour élargi du Conseil, il était devenu impossible au Président de diriger les travaux sur tous les projets de résolution. De fait, la tendance à organiser des consultations informelles entre les membres du Conseil avait contribué à rationaliser les délibérations de ce dernier.

D'autres participants, tout en concédant ces points, ont souligné que ces questions apparaissaient assez différentes aux yeux des cinq membres permanents et des 10 membres élus, qui avaient généralement davantage voix au chapitre lorsque le Président dirigeait le processus. Ils ont fait valoir que l'écart qui séparait les 5 membres permanents et les 10 membres élus en matière de participation au processus d'élaboration des textes devrait être réduit. Les 10 membres élus n'étaient par exemple associés qu'à certaines négociations, tandis que les 5 membres permanents étaient toujours consultés. D'autres participants ont toutefois qualifié de complexes les relations entre les membres du Conseil. Les 5 membres permanents jouissaient d'avantages institutionnels non négligeables, mais les 10 membres élus avaient la possibilité d'affirmer leur position à des moments cruciaux. Alors que les auteurs de résolutions tendaient à se tourner d'abord vers les 5 membres permanents, ces derniers se tournaient souvent vers les 10 membres élus durant les consultations officielles pour qu'ils fassent connaître leurs positions. La dynamique du Conseil avait produit un système complexe et proactif de compromis au sein duquel les 10 membres élus pourraient exercer leur influence de manière créative et significative. Sur ce point, un participant a fait observer qu'il y avait un temps pour la participation active et un temps pour le silence stratégique.

### « Démystification » des cinq membres permanents

Certains orateurs se sont en outre élevés contre les notions jumelles selon lesquelles les cinq membres permanents bénéficiaient d'avantages majeurs tenant à leur mémoire institutionnelle plus longue et au fait qu'ils agissaient ensemble pour orchestrer l'action et le programme de travail du Conseil. Selon un participant, les cinq membres permanents avaient simplement davantage de ressources à leur disposition dans leurs capitales et leurs postes diplomatiques, comme l'on pouvait s'y attendre s'agissant de n'importe quel État Membre. En tout état de cause, compte tenu de l'évolution de l'ordre du jour du Conseil, une longue mémoire institutionnelle avait peu d'importance. S'agissant des projets de résolution, les cinq membres permanents ne cherchaient en outre à coordonner ou à concilier leurs positions que dans 5 à 10 % des cas. Quels qu'ils soient, les avantages dont jouissaient ces États tenaient plus, de l'avis de l'intervenant, à leur taille qu'à leur statut de membres permanents.

### Délégation et rationalisation des tâches

De nombreux participants ont regretté que l'une des conséquences de l'élargissement du programme de travail du Conseil soit une surcharge de travail pour les ambassadeurs. Ils se sont largement accordés à reconnaître à cet égard que les conseillers politiques et les experts pourraient assumer une grande partie des travaux du Conseil. Un participant a estimé que 15 à 20 % seulement des travaux du Conseil devaient être menés au niveau des ambassadeurs. La délégation des procédures moins controversées aux conseillers et aux experts permettrait aux ambassadeurs de traiter les questions essentielles et la planification stratégique. D'autres participants ont toutefois mis en garde contre la délégation d'une trop grande responsabilité aux experts, qui risquaient de ne pas accorder d'importance aux implications politiques de questions apparemment techniques ou de procédure. Il a été suggéré à cet égard que la tenue préalable d'un débat politique succinct pourrait permettre de donner aux experts des orientations politiques émanant du Conseil.

Les coordonnateurs politiques, a-t-on noté, pourraient être une ressource précieuse pour les nouveaux membres, bien que le Conseil n'ait pas fait appel à tout leur potentiel. En centralisant les informations sur les questions administratives, par exemple, les coordonnateurs politiques pourraient beaucoup alléger la charge de travail officielle du Conseil. Ils pourraient aussi aider à préparer les consultations, à tenir les listes de résolutions qui n'étaient pas appliquées, et à recenser les questions qui devraient être traitées par les représentants permanents et celles qui pourraient être confiées aux conseillers politiques et aux experts.

### Participation à la recherche d'un meilleur terrain d'égalité

S'interrogeant sur l'assistance et les ressources que les membres élus pourraient attendre du Secrétariat, les participants ont convenu que la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques apportait une aide immense en se réglant sur les méthodes de travail du Conseil. Le Secrétariat pourrait aussi être mis à contribution pour répondre à la plupart des questions et aider à régler divers problèmes susceptibles de se poser durant les deux années où les membres élus siègent au Conseil. Le Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte a été cité comme étant une ressource que les

membres élus devraient exploiter. Toutefois, on a clairement dit que la Division des affaires du Conseil de sécurité ne pouvait pas procurer aux États Membres les notes internes qu'elle pourrait établir à l'usage du Secrétaire général. Plusieurs orateurs ont instamment invité les membres nouvellement élus à exploiter les informations émanant des institutions clefs et les ressources disponibles au sein de l'Organisation comme à l'extérieur. Cela pourrait en effet grandement faciliter leur apprentissage des diverses activités et méthodes de travail du Conseil.

### **Quatrième session**

#### **Appel à la participation de sources variées et diffusion efficace de l'information**

*Animateur :*

S. E. Jean-Marc de la Sablière, Ambassadeur  
Représentant permanent de la France

*Commentateurs :*

S. E. Wegger Srømme, Ambassadeur  
Représentant permanent adjoint de la Norvège

Georges Paclisanu  
Comité international de la Croix-Rouge

Durant cette session, les participants ont examiné plusieurs des voies par lesquelles le Conseil de sécurité réunissait et diffusait les données d'information : missions du Conseil de sécurité, échanges avec les ONG selon la formule Arria et à l'occasion de réunions moins formelles, médias et ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies. L'animateur a souligné l'utilité des missions du Conseil de sécurité, qui avaient permis à celui-ci, ces dernières années, de mieux comprendre les conflits en se fondant sur des informations de première main. Grâce au contact direct avec les acteurs dans les situations de conflit, le Conseil avait pu expliquer ses résolutions et ses positions, aider les représentants spéciaux du Secrétaire général et améliorer la qualité des débats entre ses membres. Des décisions devaient cependant être prises quant aux lieux et à la fréquence de telles missions. Tous les membres du Conseil devraient-ils participer à toutes les missions? À quel niveau devraient-ils être représentés? Qui devrait diriger les missions? Et faudrait-il encourager l'organisation de missions menées conjointement avec d'autres organes de l'ONU? L'animateur a poursuivi en indiquant que lorsque la décision était prise d'établir une mission, son responsable devrait veiller à ce que : 1) le mandat soit clair et pertinent; 2) le programme des réunions soit sélectif et bien ciblé, privilégiant les chefs d'État et les parties au conflit; et 3) il existe un plan concret concernant les relations avec les médias.

Passant aux relations avec les ONG, l'animateur a posé une question insidieuse concernant la validité du processus Arria. Il s'est dit inquiet de ce que le processus, tout en étant à l'origine valable, soit devenu trop formel. Les réunions les plus informatives et intéressantes se déroulaient désormais dans des cadres moins structurés. S'agissant des médias, l'on pouvait se réjouir que le succès grandissant du Conseil ait suscité un regain d'attention de leur part. Malheureusement, cela était aussi synonyme de nouvelles pressions sur les membres du Conseil. Le Président du Conseil devrait être prêt à avoir fréquemment des échanges avec les organes

d'information de façon à faire connaître les positions du Conseil dans leur intégralité et scrupuleusement. D'autres membres du Conseil de sécurité pouvaient choisir d'occuper le devant de la scène ou de rester discrets, mais le Président n'avait d'autre choix que de travailler de manière aussi productive que possible avec les médias.

### **Missions du Conseil de sécurité**

Les commentateurs se sont accordés à reconnaître que les missions du Conseil de sécurité offraient une chance unique de collecter et de diffuser des informations. Elles étaient un moyen d'être directement en contact avec les ONG sur le terrain, bien que celles-ci aient parfois été associées aux conflits depuis si longtemps qu'elles en avaient perdu leur vision indépendante. L'idée d'envoyer des missions plus petites, comme l'avaient fait avec succès certains des organes subsidiaires du Conseil, a été mise en avant comme étant bonne à exploiter. On a toutefois argué que les missions devraient généralement être menées au niveau des ambassadeurs étant donné que les membres du Conseil étaient supposés rencontrer des dignitaires et des chefs d'État.

Quant à la question de savoir si les missions du Conseil étaient trop onéreuses, certains participants ont répondu par l'affirmative et se sont dits favorables à la réduction du nombre de participants lorsque cela était possible. D'autres ont préconisé leur décomposition en groupes plus petits en tant que moyen de couvrir davantage de terrain dans le même laps de temps. Certains orateurs ont exprimé leur désaccord, considérant les efforts visant à réduire les dépenses liées aux missions comme de fausses économies. Un participant a déclaré que mettre les membres du Conseil en contact direct avec l'objet de leur travail était un investissement rentable, même s'il était onéreux. Pour planifier correctement les missions du Conseil, il a été suggéré qu'elles soient financées au moyen d'un budget permanent, plutôt que par des appels de fonds de dernière minute. L'énumération des missions prévues a permis de se faire une idée de ce qui s'annonçait. Les missions à l'examen pour 2005 étaient notamment celles qui devaient se rendre au Kosovo, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

Certains participants ont fait valoir que la participation d'ONG locales présentes sur le terrain pouvait permettre aux membres du Conseil de mieux comprendre les dimensions politiques, sociales et humanitaires d'un conflit local, mais d'autres ont préconisé de recourir principalement à l'information et à l'analyse provenant des organismes de l'ONU, du Secrétariat, des missions de maintien de la paix et des missions politiques. On a également avancé que les membres du Conseil pourraient profiter des missions pour se rendre auprès des membres du personnel de maintien de la paix et s'entretenir avec eux. Cela permettrait à la fois de manifester leur appui et de formuler de manière directe et franche des observations sur la manière dont l'opération de paix se déroulait et sur les obstacles imprévus qu'elle pourrait rencontrer.

### **Les ONG et la formule Arria**

Un certain nombre d'intervenants ont donné leur avis sur l'intérêt des réunions organisées selon la formule Arria au cours de la dernière douzaine d'années passées, en tant que moyen constructif et novateur de présenter des points de vue indépendants et des informations nouvelles dans les débats du Conseil. Plusieurs

d'entre eux ont cependant également fait observer que ces réunions perdaient de leur utilité du point de vue du Conseil. On a souligné que des réunions plus informelles avec les ONG, comme il s'en tenait désormais fréquemment, étaient considérées comme une façon d'obtenir leur contribution souvent précieuse de manière plus simple et concrète. Comme l'a noté l'un des intervenants, ces rencontres officieuses représentaient l'essentiel des contacts entre les missions de pays et leurs partenaires des ONG.

Un orateur a cependant averti que donner l'impression de renoncer à la formule Arria à ce stade serait ressenti comme un message défavorable quant à l'attachement du Conseil à la transparence et à l'ouverture à des points de vue variés. D'autres considéraient que ces réunions conservaient leur utilité et ont par exemple noté qu'à mesure que les activités du Conseil continuait d'avancer dans la sphère humanitaire, elles pourraient bénéficier de la riche expérience des ONG et de leur long parcours dans le domaine humanitaire. En outre, les membres du Conseil ont été instamment invités à faire le meilleur usage des idées, des informations et des ressources analytiques offertes par divers centres de réflexion et universités.

Dans le même temps, certains participants ont souligné qu'il importait de tirer d'abord pleinement avantage des sources d'information et d'analyse de l'ONU elle-même. De nombreux services du Secrétariat pourraient être utiles, tels que le Cabinet du Secrétaire général, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ou encore les représentants spéciaux, entre autres. Le Conseiller militaire et le Conseiller juridique du Secrétaire général pourraient contribuer utilement à l'élaboration des mandats. Parfois, des opinions indépendantes pourraient cependant s'avérer particulièrement précieuses. En outre, les organisations régionales et sous-régionales connaissaient quelquefois mieux le contexte politique, économique et historique local d'un différend ou d'un conflit.

Un bref aperçu des travaux du CICR a été présenté. En tant qu'organe intergouvernemental, le CICR avait tissé une série de liens avec le Conseil de sécurité, dont une grande partie résultait des séances d'information mensuelles avec le Président du Conseil associées aux fréquents contacts informels avec les missions permanentes des États membres du Conseil.

#### **Agir avec les médias et les autres États Membres.**

Tout en faisant valoir que les médias pouvaient être un instrument utile pour la diffusion des conclusions et des déclarations du Conseil, un participant a vivement recommandé de faire preuve de prudence s'agissant de se fier principalement aux rapports des médias. Les membres devraient plutôt rechercher également des informations et des analyses supplémentaires auprès d'autres sources. En outre, les membres élus ne devraient pas présumer que la couverture médiatique tiendrait les autres États Membres de leur région informés des activités du Conseil de sécurité : cela demeurerait la responsabilité de tous les membres du Conseil et en particulier des 10 membres élus. La tenue régulière, voire deux ou trois fois par semaine, de réunions était fortement recommandée. Un orateur a déclaré que cela exigeait des ressources substantielles mais s'était avéré un investissement fructueux.

## **Cinquième session**

### **Questions et problèmes restant à régler**

#### *Animateur :*

S. E. Munir Akram, Ambassadeur  
Représentant permanent du Pakistan

#### *Commentateurs :*

S. E. Zhang Yishan, Ambassadeur  
Représentant permanent adjoint de la République populaire de Chine

Edward C. Luck, Ambassadeur  
Directeur du Center on International Organization, Université Columbia

Joseph Stephanides  
Directeur de la Division des affaires du Conseil de sécurité,  
Département des affaires politiques

L'animateur a fait observer que le Conseil de sécurité avait reçu la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais qu'il semblait pourtant consacrer l'essentiel de son temps à régler des conflits internes. Un grand nombre de questions qui mettaient gravement en péril la paix et la sécurité internationales étaient traitées en dehors du Conseil de sécurité.

L'animateur a formulé un certain nombre de questions à méditer : le Conseil recourait-il au Chapitre VI aussi largement qu'il le devrait? Devrait-il encourager plus activement le règlement pacifique des différends? Devrait-il explorer de manière plus créative le vide qui existait entre les Articles 41 et 42 de la Charte? Reconsidérer les subtilités de ces articles permettrait-il au Conseil d'être mieux à même de faire face à la menace de la prolifération des armes de destruction massive? La consolidation de la paix après les conflits correspondait-elle à un usage optimal du temps et des ressources du Conseil? Le Conseil de sécurité devrait-il sous-traiter certaines de ses activités en les confiant à un organe subsidiaire ou à un comité composite réunissant les organes principaux de l'ONU, de façon à réserver davantage de temps à l'examen des menaces plus immédiates à la paix et à la sécurité internationales? Était-ce là un terrain de coopération plus étroite avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social? Le débat qui a suivi a brièvement abordé un certain nombre de points, dont plusieurs pourraient être examinés à l'occasion de prochains ateliers annuels sur le thème « Devenir pleinement opérationnel ».

#### **Gestion du temps**

L'un des commentateurs a insisté sur la nécessité de mieux gérer le temps, compte tenu de la multiplication des questions inscrites à l'ordre du jour, des réunions, des résolutions et des déclarations présidentielles. Il a rappelé que si une délégation faisait une longue déclaration, les autres avaient souvent le sentiment qu'elles devaient faire de même, et a instamment demandé aux membres de ne pas proposer de thèmes qui n'auraient vraisemblablement pour résultat aucune action directe.

### **Rapport du Groupe de haut niveau**

Plusieurs intervenants se sont demandés si (et comment) le Conseil aurait la possibilité de réfléchir aux recommandations du Groupe de haut niveau au cours de l'année à venir, étant donné leurs incidences sur les activités du Conseil dans les domaines du maintien de la paix, du contre-terrorisme, de la non-prolifération des armes de destruction massive et de la prévention des conflits, entre autres. Un participant a souligné que 2005 serait une année difficile pour le Conseil compte tenu aussi bien des recommandations de grande envergure contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau que de l'examen quinquennal de la Déclaration du Millénaire. Le Conseil devait mener un travail de réflexion stratégique, a-t-on fait valoir, ce qu'il avait peu l'occasion de faire en temps normal.

### **Règlement intérieur**

On s'est inquiété du caractère provisoire de longue date du règlement intérieur du Conseil de sécurité. Un participant s'est enquis de la possibilité d'arrêter définitivement le texte du règlement intérieur dans un proche avenir. On a toutefois souligné que le dynamisme du Conseil tenait, du moins en partie, à la souplesse autorisée par son règlement provisoire.

### **Préparation des nouveaux membres**

Les membres nouvellement élus ont fait part de leur préoccupation quant au peu de temps et d'information qui leur était donné pour se préparer à leur rôle au sein du Conseil. Les travaux de ce dernier faisaient l'objet d'abondants commentaires parmi le public, mais de très peu d'informations fiables concernant les procédures, les précédents et les méthodes de travail – toutes choses que les nouveaux membres avaient le plus besoin de comprendre. On a suggéré de procurer aux nouveaux membres un manuel contenant des informations essentielles, dont l'élaboration pourrait peut-être être confiée au Secrétariat ou à une instance indépendante, telle que l'Université Columbia. On a en outre avancé qu'un partage plus systématique de l'information entre les membres nouvellement élus pourrait être un moyen d'éviter des répétitions dans les efforts de préparation de ces pays.

L'organisation de cet atelier au début du mois de décembre avait été un choix judicieux, selon certains nouveaux membres, car ils avaient ainsi eu le temps d'observer certaines consultations officieuses. Les thèmes pressentis pour les prochains ateliers étaient notamment les suivants : 1) méthodes de travail des organes subsidiaires; 2) nouvelles approches des relations avec les ONG et les médias; 3) élaboration des projets de résolution et rôle de la présidence; et 4) manière d'aborder les questions relatives à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la transparence.